

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
Du 23 avril 2026
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2026/08

Nombre de Membres

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 23 avril à 19 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 16 avril 2026, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président

Mme Catherine GUALIM, Vice-présidente

Christian TETARD, Alaine HOUREZ, Judith FOHRER, Laure FENOT-TETARD, Céline NEIVA-LEAL, Marie-José DASSONVILLE, Marie-Hélène GOIX, Éric DELOUCHE et Éric BRIXY

Étaient absents :

Mme. Marie ERAVILLE ayant donné pouvoir à Mme Marie-José DASSONVILLE

M. Laurent PRIGENT ayant donné pouvoir à M. Philippe AUDEBERT.

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15.

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 17 février 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS



Philippe AUDEBERT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : *28/4/2026*
- Sa publication sur le site internet de la commune le : *28/4/2026*